

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

## ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

## COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 7 juin 2022 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Marc Rouvier, 1<sup>er</sup> Adjoint**.

**Présents** : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - C. PROUTEAU - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - D. SAUVADE - A. ZAKHARY

**Absents représentés** : Y. MICHEL par M. ROUVIER - M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. IBARS - JC. ARAGON par L. GASC - M. PEREZ par G. REQUENA - W. BIGNON par D. CUPOLI - D. VIALAS par L. DELAITE - C. PINO par D. SAUVADE - J. GROSSO par A. ZAKHARY

**Absents** : JD. POUSSIER - JF. MARY - C. BASTIDE

## **12. Atlas de la Biodiversité Communale de la Lagune (Annexes 12 a, b & c)**

Situées entre terres et lagune, les communes de Marseillan, Mèze, Loupian, Bouzigues, Balaruc-le-Vieux, Balaruc-les-Bains, Sète et Frontignan bénéficient d'un patrimoine naturel et culturel extraordinaire et sont particulièrement attachées à la préservation et à la conservation des espèces faunistiques et floristiques de leur territoire à travers des périmètres de protection et d'inventaires existants (Natura 2000, ZNIEFF...).

Par la présence de nombreuses espèces d'intérêt et des diverses pressions exercées, la Lagune de Thau est un milieu à protéger et préserver. Dans ce cadre, les 8 communes qui partagent ce territoire ont décidé de porter un projet commun d'« Atlas de la Biodiversité Communale de la Lagune » afin d'engager concrètement les acteurs du territoire (citoyens, associations, professionnels...) dans la transition écologique. Mené en collaboration avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Bassin de Thau, cet ABC pourra s'appuyer sur les compétences des structures membres du réseau CPIE : Education à l'Environnement et au Développement Durable, formation, agriculture, biodiversité, ...

Pour cela, des inventaires professionnels et participatifs (grand public et scolaires) seront réalisés en mettant l'accent sur la faune et la flore subaquatiques, sur la biodiversité ordinaire, sur la faune nocturne et sur les Espèces Non Indigènes.

Cet ABC suivra la dynamique locale engagée par Montbazin – Poussan – Villeveyrac avec l'« ABC des Garrigues » qui viendront se compléter mutuellement.

Cet ABC sera aussi l'occasion d'identifier finement les espaces naturels et semi-naturels susceptibles de permettre le déplacement de la petite et de la grande faune, qu'elle soit diurne ou nocturne, de façon à préciser les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques constitutifs de la Trame Verte et Bleue mais aussi de la Trame noire.

Un des objectifs majeurs de ce projet est en effet d'alimenter les plans, schémas et programmes des communes en matière de préservation et de renforcement de la biodiversité (plan local d'urbanisme, plan de gestion différenciée des espaces verts, extinction des éclairages nocturnes, ...).

Le suivi et l'évaluation des actions menées étant indispensables aux retours d'expériences et aux bons usages des aides publiques, des indicateurs seront utilisés tout au long du projet concernant les actions d'inventaires comme les projets de sensibilisation ou de formation. L'intégration des enjeux biodiversité dans les outils et politiques locales sera ainsi facilité par le projet d'ABC de la Lagune.

Les objectifs principaux sont

- Impliquer et sensibiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens au patrimoine naturel exceptionnel des communes et la Lagune de Thau ;
- Actualiser et compléter les inventaires faune et flore à l'échelle des 8 communes ;
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel en intégrant les enjeux de biodiversité dans les actions et les stratégies des collectivités. Cette démarche aura pour vocation à s'insérer dans la mise en œuvre et la mise à jour des documents de planification du territoire et de constituer un outil précieux d'aide à la décision ;
- Mobiliser les citoyens dans la réalisation d'inventaires partagés ;
- Partager le patrimoine naturel intercommunal concourant à l'attractivité des communes ;
- Modifier la perception souvent négative des espaces lagunaires en vue de leur valorisation ;
- Structurer un pouvoir d'agir citoyen en vue de protéger ce patrimoine naturel.

L'intérêt de ce projet est de mieux connaître la biodiversité sur le territoire des 8 communes et d'identifier les enjeux spécifiques liés (richesse spécifique, statuts de conservation et réglementaire, fonctionnalité, menaces, etc.) pour pouvoir sensibiliser davantage les acteurs locaux professionnels et particuliers.

De plus, le travail collectif des communes permettra de mutualiser les connaissances et d'échanger davantage sur les problématiques liées aux enjeux du territoire, tout en facilitant la mise en place d'actions de sensibilisation et d'événementiels autour du patrimoine naturel.

Les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens seront les bénéficiaires du programme. En effet, l'objectif est de faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales, intercommunales et de façon plus générale dans l'ensemble des activités du territoire.

Le coût total du programme d'actions est de 200.000 € avec une participation du Office France de Biodiversité (OFB) de 80 %, soit 160.000 €.

L'ensemble des données s'intégrera dans le Système d'information sur la nature et les paysages d'Occitanie (SNIP) qui vise à favoriser une synergie entre l'ensemble des acteurs pour la production, la gestion, la validation, la valorisation et la mise à disposition des informations sur la nature en Occitanie

Il appartient au conseil municipal :

**De valider** les principes de l'ABC de la Lagune de Thau et l'accord de consortium qui en découle (voir pièces jointes)

**De valider** la convention de subvention avec l'OFB.

**De valider** l'adhésion à la Charte du Système d'information sur la nature et les paysages d'Occitanie,

**De donner** délégation à M. le Maire ou sa représentante pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

### LE CONSEIL

Où l'exposé de la conseillère municipale

### DELIBERE

### A L'UNANIMITE

**Valide** les principes de l'ABC de la Lagune de Thau et l'accord de consortium qui en découle (voir pièces jointes)

**Valide** la convention de subvention avec l'OFB.

**Valide** l'adhésion à la Charte du Système d'information sur la nature et les paysages d'Occitanie,

**Donne** délégation à M. le Maire ou sa représentante pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Marc Rouvier**

